

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015

2/3 – LA PROGRAMMATION 2016 DU CONTRAT DE VILLE

Le contrat de ville métropolitain repose sur trois volets qui visent la mise en œuvre d'actions en matière de développement économique, urbain et social. Le contrat de ville de Mons en Barœul contient l'ensemble des leviers qui se déclinent au travers d'une part, du protocole de préfiguration du NPNRU pour ce qui relève de l'urbain et d'autre part, de la convention d'application territoriale pour ce qui relève de l'économique et du social. A ce titre, les priorités thématiques qui sont déclinées dans cette convention sont les suivantes :

- le soutien au développement économique et à l'accès à l'emploi,
- l'éducation, la parentalité et l'accès aux loisirs,
- la sécurité et la prévention de la délinquance,
- l'accès à la prévention et aux soins,
- la participation des habitants.

Dans le cadre de ces thématiques, la Ville a élaboré, avec ses partenaires locaux, différentes orientations en matière de Politique de la Ville. Elles ont été intégrées dans le contrat de ville de la Métropole Européenne de Lille, signé le 15 juillet dernier en présence de l'ensemble de ses partenaires signataires, notamment de l'Etat, de la Région, du Département et des communes investies dans cette politique d'exception.

Le Maire est le pilote du contrat de ville sur le territoire communal. La MEL, en charge du portage transversal de la Politique de la Ville sur les aspects économiques, sociaux et urbains, assure la cohérence des actions à l'échelle du territoire métropolitain. En ce qui concerne les volets économiques et sociaux, des ateliers techniques et thématiques se sont déroulés à l'initiative de la Ville, d'avril à juin 2015. Il s'agissait d'une part de faire l'état des lieux des actions menées localement et, d'autre part, de définir avec les services municipaux les modalités de gouvernance technique pour animer les commissions thématiques partenariales.

Ces temps de travail commun ont permis à la Ville de définir le cadre de l'appel à projet de la programmation 2016 de la Politique de la Ville qui a été présenté le 4 juillet 2015 en comité de pilotage en présence de nombreuses associations et institutions locales : les orientations prioritaires locales pour l'année 2016 ainsi que le calendrier de dépôt et d'instruction des projets ont ainsi été présentés.

Ces orientations prioritaires reposent sur les attentes suivantes :

- faire participer les Monsois et partager la ville,
- soutenir l'activité économique et l'emploi,

- accompagner les enfants et les jeunes en difficulté/favoriser la réussite éducative.

En matière de participation, l'appel à projet vise à renforcer l'éducation à l'environnement urbain auprès des plus petits, en s'appuyant notamment sur la labellisation du quartier du « Nouveau Mons » en tant qu'éco-quartier. Les acteurs locaux sont invités à investir la ville en exploitant davantage les espaces publics - qui constituent d'indéniables supports d'attractivité depuis leur réaménagement – afin de mobiliser des habitants et partager avec eux des temps conviviaux et respectueux de l'usage de ces lieux. Enfin, la réalisation d'îlots urbains a permis de recréer des espaces conviviaux et fonctionnels en pied d'immeuble : il convient de continuer à accompagner l'appropriation de services liés au cadre de vie comme le tri des déchets, la valorisation des encombrants, le respect des plantations... En définitive, la Ville de Mons en Barœul est attentive à la mise en place d'actions visant à accompagner les Monsois à investir la vie locale, en général, et la vie associative, en particulier.

En matière de développement économique, la Maison de l'Emploi de Villeneuve d'Ascq/Mons en Barœul et la Ville de Mons en Barœul ont mobilisé des acteurs de l'accompagnement à la création d'activités économiques au sein d'un comité de pilotage local afin de définir un plan d'actions concertées qui se mettra en œuvre dans le courant du premier semestre de l'année 2016. Les acteurs de l'emploi et de l'insertion se mobilisent également pour suivre et optimiser l'accès des publics aux mesures d'insertion et d'emploi. A titre d'exemple, la mise en place de l'action « un pas vers l'emploi » vise à renforcer la médiation de proximité et favorise ainsi l'accès de publics, initialement exclus, à des moyens d'accompagnement renforcés.

Enfin, l'intervention de la Ville de Mons en Barœul en matière d'éducation vise à accompagner prioritairement des enfants rencontrant des difficultés d'adaptation à l'école et de socialisation dans les activités collectives. C'est la raison pour laquelle, la promotion du rôle des adultes, parents comme professionnels, doit systématiquement être recherchée et qu'il peut être question, le cas échéant, d'aider les parents à assurer pleinement le rôle dans l'éducation de leurs enfants. En parallèle et afin de favoriser l'accès à l'épanouissement du plus grand nombre, l'appel à projet vise, d'une part, la sensibilisation des enfants, des niveaux de la maternelle et de l'élémentaire, aux différents milieux naturels et aux richesses de l'environnement culturel et urbain et, d'autre part, leur accès à des pratiques culturelles et sportives variées.

L'appel à projet concernant la programmation 2016 de la Politique de la Ville a permis de recueillir 33 projets en date du 1^{er} octobre 2015 contre 19 en 2015. Des temps d'instruction entre les services ont été organisés entre le 15 octobre et le 16 novembre 2015 afin d'émettre des avis techniques sur les projets et de proposer de retenir les actions contenues dans les tableaux de programmation annexés à la présente délibération.

Les 23 actions retenues tiennent compte d'une part de leur adéquation avec les orientations prioritaires arrêtées par la Ville et, d'autre part, des moyens budgétaires disponibles.

Les actions mises en œuvre dans le cadre de la Politique de la Ville sont financées par la Ville et l'Etat, la Région ou le Département. Les demandes de financement auprès de ces institutions sont adressées par la Ville à la MEL qui organise la mise en cohérence des circuits d'instruction pour optimiser les différentes propositions de financement de projets : le débat sur la mobilisation prioritaire du droit commun (Caisse d'Allocations Familiales, Département...) ou des différents dispositifs de la Politique de la Ville (contrat de ville, Dispositif de Réussite Educative, Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, Fonds d'initiative des Territoires et de leurs Acteurs, Fonds de Participation des Habitants...) prend tout son sens à l'échelle métropolitaine.

Dans la mesure où le financement reste adossé à une logique de contractualisation, seuls les projets bénéficiant d'un avis favorable des services instructeurs seront accompagnés financièrement par la Ville. Les modalités de partenariat, de versement et de suivi des projets financés dans le cadre de la Politique de la Ville feront tous l'objet d'une convention avec l'association porteuse. Cependant, quelques principes élémentaires du financement de ces projets sont énoncés ci-après :

- démarrage dès le début de l'année 2016 des projets municipaux validés techniquement par les services instructeurs,
- versement de l'aide financière de la Ville de Mons en Barœul à hauteur de 70 % afin de soutenir le démarrage des projets associatifs validés par les services instructeurs,
- versement du solde de l'aide financière au prorata des dépenses réellement engagées après analyse d'un bilan financier et d'un rapport d'activité de l'action financée.

Parmi les actions présentées, le projet « éveil au livre » doit se poursuivre dès le début de l'année 2016 afin de ne pas créer de rupture dans le déroulé de l'action qui a débuté en septembre 2015. Pour rappel, les missions mises en œuvre dans le cadre de ce projet – rappelées dans la délibération n° 1/2 du 3 décembre 2009 – sont confiées à un médiateur du livre, non titulaire, à temps non complet. Ce candidat, qui doit justifier d'une expérience similaire d'au moins trois ans dans le domaine de l'animation et de la mise en œuvre de projets sur la parentalité, sera rémunéré en référence à la grille générale des traitements de la Fonction Publique Territoriale du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter la participation de l'Etat et de la Région, au titre de la programmation de la Politique de la Ville,
- engager les actions présentées dans le cadre de la programmation 2016 qui bénéficieront d'un avis favorable des services instructeurs,
- confirmer le poste de « médiateur du livre », non titulaire à temps non complet afin de mettre en œuvre l'action « l'éveil au livre » entre janvier et décembre 2016,
- inscrire au budget primitif 2016 les crédits nécessaires à la réalisation de l'ensemble de ces projets.